Bonjour à toutes et à tous.

Concernant les forfaits ou absences aux Compétitions Départementales, et en application du Réglement ci joint,

Voici ce qui a été décidé par la Commission Sportive Départementale :

1- Le joueur est excusé et ne participe pas à une autre compétition le même jour :

         **pas de sanction**

2- Le joueur n'est pas excusé et ne participe pas à une autre compétition le même jour :

         **sanction financièr de 15,00 €**

3- Le joueur est excusé et participe à une autre compétition le même jour (compétition du type tournoi,

           est exclu toute compétition du type championnat de France, ou toute autre compétition où le joueur représenterait la France.)

         **sanction financière de 50,00 €.**

4- Le joueur n'est pas excusé et participe à une autre compétition le même jour (compétition du type tournoi,

           est exclu toute compétition du type championnat de France, ou toute autre compétition où le joueur représenterait la France.)

         **sanction financière de 50,00 € + 15,00 €**

Comptant sur votre compréhension.

Cordialement

Jacky Morant